

**Assemblée générale**

Distr.: Générale
5 juillet 2006

Français
Original: Anglais

Soixante et unième session

Point 95 de l'ordre du jour provisoire*

Prévention du crime et justice pénale**Institut africain pour la prévention du crime et le traitement
des délinquants****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Établi conformément à la résolution 60/176 de l'Assemblée générale du 16 décembre 2005, le présent rapport décrit les activités de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, notamment les programmes et activités qu'il a mis au point pour appuyer les pays de la région dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Il contient des informations sur l'administration et la gestion de l'Institut; expose les mesures prises pour tisser et maintenir des liens de coopération et des partenariats internationaux avec d'autres organismes; et indique des possibilités de financement et d'appui. Le rapport traite également de l'avenir de l'Institut, promoteur privilégié du développement socioéconomique dans la région grâce à ses programmes de prévention de la criminalité, et comprend une série de conclusions et de recommandations, ainsi que des mesures concrètes visant à assurer la pérennité de l'Institut.

* A/61/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-7	3
II. Administration et gestion de l'Institut	8-17	4
A. Conseil d'administration	8-12	4
B. Direction exécutive et administration	13-17	5
III. Programmes et activités	18-33	7
A. Aperçu d'ensemble	18-20	7
B. Activités de projet	21-33	8
IV. Coopération et partenariats internationaux	34-35	11
V. Financement et soutien	36-40	12
A. Contributions des États membres	38	12
B. Subvention de l'Organisation des Nations Unies	39-40	13
VI. L'avenir de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants: stratégies visant à assurer le maintien de l'Institut	41-46	13
VII. Conclusions et recommandations	47-51	15
A. Une approche pragmatique	48	15
B. Promotion d'un dialogue authentique	49	16
C. Établissement de réseaux	50	16
D. Coopération régionale	51	16

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 60/176 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 2005. Il porte sur les activités, les opérations et le financement de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et offre un aperçu des activités menées par l'Institut pour sensibiliser les États membres aux conventions internationales pertinentes relatives à la prévention de la criminalité et à la justice pénale et à les inciter à y adhérer. Toutes ces mesures visent à promouvoir le développement socioéconomique durable dans la région.

2. Malgré les programmes de développement en cours et la disponibilité des ressources naturelles, le continent africain continue de souffrir de niveaux de production insuffisants et de possibilités de création de richesses limitées, d'une croissance démographique élevée, d'un fort taux d'analphabétisme, de maladies, de la pauvreté, de la famine, du chômage et d'un accès insuffisant aux services sociaux. Cette situation est aggravée par les défaillances de l'administration, les conflits civils et les catastrophes naturelles, qui empêchent les pays d'investir dans des projets de prévention de la criminalité et de développement durables, destinés à renforcer les services de détection et de répression, à maintenir l'ordre social et à rationaliser les structures pour une administration efficace de la justice – scénario qui réduit encore les capacités en matière de prévention du crime. La persistance de conflits civils a été l'un des principaux facteurs responsables de la prolifération de la criminalité due à la violation constante des droits de l'homme et à l'exploitation illégale des ressources naturelles dans les zones de conflit, qui exacerbent à leur tour les activités criminelles, engendrant l'insécurité dans le pays concerné et les pays voisins et compromettant l'action en faveur du développement socioéconomique harmonieux de la région.

3. Les événements qui ont marqué le début du XXI^e siècle ont conduit à une collaboration plus étroite entre les pays, et par la suite à la coopération et l'intégration régionales, et à la mondialisation. En Afrique, cette dynamique a donné naissance à l'Union africaine, qui succédait à l'Organisation de l'unité africaine, et suscité des appels à une action collective, à la recherche de solutions thématiques globales pour faire face à des menaces communes – criminalité, insécurité, inégalité entre les sexes, développement social inégal et dégradation de l'environnement – et à l'intégration de l'Afrique dans les réseaux mondiaux. Cette dynamique a également suscité d'autres initiatives, notamment la mise en place du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des mesures prises par l'Union européenne et le Groupe des Huit.

4. La région africaine se rend de plus en plus compte de son interdépendance avec le reste du monde, en particulier lorsqu'il faut s'attaquer à des problèmes d'intérêt commun, comme la criminalité. L'Union africaine a donc fondé ses activités sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et l'engagement des pays à coopérer pour promouvoir une culture de paix, la stabilité, la sécurité, la démocratie, le constitutionalisme et le développement social durable. Ainsi, l'application de la doctrine de la bonne gouvernance, qui repose sur l'état de droit et les institutions démocratiques, est à présent considérée comme une condition nécessaire au bon fonctionnement des systèmes de prévention de la criminalité. Il est donc capital à cet égard d'encourager l'apparition d'une société civile dynamique et d'un secteur privé puissants, en tant que partenaire essentiel

pour la prestation de services sociaux. En fonction de leur pertinence, les systèmes traditionnels de valeurs africaines de contrôle social et d'administration de la justice pénale ont été systématiquement incorporés dans des pratiques efficaces de prévention de la criminalité et de justice pénale.

5. La prévention de la criminalité est un concept complexe, eu égard en particulier aux nouvelles tendances de la criminalité transnationale organisée et de la corruption. Les décisions de principe relatives aux solutions durables possibles associent des réponses de différentes origines, allant des spécialistes locaux aux experts, et mettent en synergie le point de vue des intellectuels, des dirigeants politiques, de la société civile, du secteur public et des médias pour définir une approche globale et intégrée. L'Institut a un rôle privilégié à jouer dans cette optique. Il s'emploie à surmonter les barrières entre les États, favorise les échanges entre les pays et l'augmentation des possibilités de créer des réseaux, préconise le partage des ressources disponibles, la constitution de partenariats efficaces pour rechercher des solutions communes et la réalisation du souhait général des États de mettre en commun les enseignements tirés de leur propre expérience et de profiter des mesures prises et/ou des meilleures pratiques suivies dans d'autres contextes.

6. Au cours de la période considérée, l'Institut a continué de recevoir l'appui politique des États qui en sont membres, de son Conseil d'administration, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, de la Commission économique pour l'Afrique, de l'Assemblée générale, de l'Union africaine, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile. Le soutien et l'assistance dont il a bénéficié, parmi lesquels des partenariats avec les pays et organismes donateurs, lui ont permis de proposer une assistance technique à ses États membres et de participer à un certain nombre d'activités importantes.

7. Les restrictions budgétaires, découlant du fait que de nombreux États membres éprouvent des difficultés à s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Institut ont continué d'entraver la mise en œuvre intégrale des programmes de l'Institut. Cependant, de plus en plus préoccupés par l'impact de la criminalité sur leurs programmes de développement, les pays de la région ont souligné la nécessité d'une action concertée et ont été plus nombreux à répondre à la campagne que l'Institut avait lancé pour informer ses membres de programmes et d'activités spécifiques dans le but de mobiliser un soutien financier qui lui donne les moyens d'assurer les services voulus aux pays de la région.

II. Administration et gestion de l'Institut

A. Conseil d'administration

8. Les efforts déployés par l'Institut pour organiser la dixième session de son Conseil d'administration, que la Jamahiriya arabe libyenne avait proposé d'accueillir à Tripoli, ont été contrecarrés par les difficultés financières et le manque de soutien logistique qui en a résulté. Plusieurs réunions consultatives se sont tenues avec le représentant libyen, qui représentait le Président du Conseil d'administration, et la représentation libyenne à Kampala, en vue de discuter des dispositions à prendre pour la session de fond.

9. Les décisions prises par le Conseil d'administration à sa neuvième session, tenue à Kampala les 21 et 22 juin 2004, ont donné lieu à plusieurs mesures complémentaires, qui ont été approuvées par les représentants des États membres résidant à Kampala et soutenues par leurs capitales respectives et leurs représentants à l'Union africaine et à l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces décisions sont également demeurées au cœur de la dynamique visant à assurer la pérennité du programme d'activité et à gagner l'appui indispensable des États membres et des organismes concernés.

10. À sa neuvième session, le Conseil d'administration avait instamment prié les États membres de s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Institut. Ainsi, afin de mobiliser des fonds, le Directeur de l'Institut a rencontré des représentants gouvernementaux de la Jamahiriya arabe libyenne et de la République démocratique du Congo, ainsi que les représentants des pays suivants: Afrique du Sud, Algérie, Burundi, Égypte, Éthiopie, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Nigéria, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Soudan. Des négociations sont en cours avec les Gouvernements malien et sud-africain, qui se sont déclarés intéressés à devenir États membres de l'Institut. Le Président du Conseil d'administration est également resté en contact suivi avec les États membres pour leur rappeler leurs obligations financières. En conséquence, un certain nombre de pays, dont la Jamahiriya arabe libyenne, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, la République du Congo, la République-Unie de Tanzanie et la Tunisie, ont acquitté leurs contributions. Le Président continuera d'animer la campagne de mobilisation.

11. Le Conseil d'administration a aussi demandé à l'Institut de rechercher les moyens d'obtenir auprès de bailleurs autres que les donateurs habituels, tel que le secteur privé, un financement supplémentaire pour ses programmes. Des entreprises ont déclaré qu'elles souhaitaient promouvoir des programmes de prévention de la criminalité susceptibles de favoriser leurs opérations dans la région et de créer l'environnement nécessaire pour leurs investissements. À cet égard, l'Institut a sollicité le concours des secteurs bancaire et industriel à Kampala, ainsi que des établissements d'enseignement supérieur, tels que les universités et collèges, pour lancer un programme pilote sur la cybercriminalité. Un autre projet portant sur les escroqueries sur Internet (CyberWatch) a été examiné conjointement avec la Banque africaine de développement et est à l'étude. Parallèlement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fait savoir qu'il souhaitait collaborer avec l'Institut dans le cadre d'un programme pilote portant sur les pratiques abusives en matière d'examen dans les écoles (ExamWatch), qui devrait susciter l'intérêt de la société civile et d'autres organismes.

12. Préoccupé par le taux toujours faible de recouvrement des contributions, le Conseil d'administration a proposé de procéder, si nécessaire, à une évaluation des attentes, des objectifs et des capacités d'appui des États membres. La question devrait être examinée de manière approfondie à la dixième session du Conseil.

B. Direction exécutive et administration

13. Comme le Conseil d'administration l'avait recommandé, l'Institut a renforcé sa coopération avec les autres membres du réseau du Programme des Nations Unies

pour la prévention du crime et la justice pénale. Au niveau régional, il a proposé aux organismes et instituts s'occupant de la prévention du crime dans les universités, aux organisations de défense des droits de l'homme et aux organisations civiques, de coopérer et de créer un réseau d'instituts pour l'Afrique en vue de susciter des initiatives locales visant à s'attaquer à des problèmes qui touchent le continent ou de renforcer les initiatives existantes. Cette proposition a reçu l'appui de plusieurs organismes, notamment de l'Institut d'études sur la sécurité.

14. L'Institut a continué de jouir de l'appui du pays hôte, dont les efforts de collaboration dans le cadre des projets pilotes lancés en Ouganda ont amélioré les perspectives de les voir reproduire à une plus grande échelle dans la région. Le Gouvernement hôte a en outre continué d'apporter à l'Institut une assistance, des conseils et un appui politique précieux et a eu une influence déterminante en ce qui concerne la mobilisation d'un appui financier supplémentaire auprès de la communauté des bailleurs de fonds et d'autres organismes.

15. L'Institut s'est employé à renforcer sa collaboration avec un réseau de partenariats dans la région regroupant des services de détection et de répression, des parlementaires, des établissements pénitentiaires, des organisations de défense des droits de l'homme et des décideurs. Il a fourni une assistance technique pour améliorer la coopération interinstitutions et mettre en place des mécanismes synergiques propres à donner aux pays les moyens de faire face aux nouveaux problèmes posés par la criminalité internationale. Ainsi, la circulation de statistiques sur la criminalité et l'échange d'autres données entre les services de police de la région se sont intensifiés. L'Institut a continué de recevoir régulièrement des rapports des services de détection et de répression et des administrations pénitentiaires nationales, notamment des pays suivants: Afrique du Sud, Botswana, Ghana, Kenya, Ouganda et Seychelles. Il s'emploie à créer une banque de données pour observer les tendances de la criminalité dans la région, renforcer les capacités du personnel des systèmes de justice pénale, et diffuser des informations, en particulier sur les meilleures pratiques.

16. Le programme de visites de capitales a continué de servir d'assise importante à la nouvelle action de sensibilisation des gouvernements aux besoins des pays concernés en matière de promotion de systèmes de justice pénale stables et viables. Grâce à un dialogue plus intense, les gouvernements demandent de plus en plus souvent une intervention aux niveaux bilatéral ou multilatéral pour se doter des moyens de lutter contre la menace croissante que représente la criminalité transnationale organisée, grâce à une coopération régionale renforcée et notamment à la transposition des conventions et protocoles internationaux dans la législation interne. Des dispositions à cet effet sont actuellement prises avec les autorités de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda. Des difficultés financières ont toutefois fortement limité le nombre de visites effectuées par l'Institut qui cherche à présent à multiplier les contacts avec le Groupe des États d'Afrique au Siège grâce à une collaboration accrue avec le Ministère des affaires étrangères à Kampala et la Mission permanente de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies, en vue d'une concertation avec les gouvernements en question.

17. Malgré ces contraintes, l'Institut a continué d'améliorer son aptitude à proposer à ses États membres des services conformes à leurs besoins. Pour répondre à la demande accrue d'assistance technique, en particulier dans le domaine des

stratégies locales traditionnelles de prévention de la criminalité et de justice pénale, l'Institut a élaboré des propositions pertinentes, qui soulignent l'importance des ressources disponibles sur place et font appel à des stratégies novatrices qui tiennent compte des réalités socioéconomiques et de la nécessité d'appliquer les instruments internationaux pertinents. Au niveau régional, il a donc fallu se concentrer sur des facteurs communs ayant un impact positif sur l'évolution de la société et encourager un examen des systèmes pénal et juridique afin d'harmoniser et de renforcer les systèmes de justice pénale dans la région. En conséquence, l'Institut est considéré par plusieurs organismes, dont l'ONU, comme un partenaire clef pour la promotion d'activités répondant aux besoins de la région dans les domaines de la collecte de données, de l'analyse, de la formation et de la diffusion de l'information et visant à renforcer les mesures de détection et de répression, l'état de droit et la prévention de la criminalité classique, ainsi que l'application des instruments internationaux contre l'abus de drogues, la corruption et la criminalité transnationale organisée, y compris la traite des personnes et le trafic d'armes à feu.

III. Programmes et activités

A. Aperçu d'ensemble

18. L'insécurité, les conflits, la pauvreté, les catastrophes naturelles et la criminalité galopante ont un effet désastreux sur le développement social, ce qui met en relief l'importance des programmes et activités de l'Institut. Tous les partenaires du développement, y compris l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne, sont préoccupés par le lien qui existe entre développement et criminalité. Compte tenu de la collaboration accrue entre les différents organismes et du fait que les gouvernements se rendent compte que la prévention de la criminalité est un processus qui associe un ensemble de stratégies élaborées par plusieurs parties prenantes, le cadre qui permet aux réseaux sociaux de lutter contre la criminalité est lentement mis en place. Dans ce contexte, il convient de noter que l'Institut encourage ses États membres à participer à des initiatives régionales pertinentes, comme le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, et à donner suite à leurs recommandations.

19. L'Institut souligne systématiquement la validité de l'approche régionale des problèmes de prévention de la criminalité et de justice pénale et mobilise le potentiel de croissance harmonieuse en favorisant la coopération active entre les pays, les établissements universitaires et les experts. Dans cette optique, un programme d'échange de personnel entre l'Institut et plusieurs universités a été lancé; un échange avec l'Université du Ghana est à l'étude; un échange avec l'Université Makerere à Kampala est en cours et un échange avec l'Université de Caroline du Nord (États Unis d'Amérique) a démarré en juin 2006, par la visite à l'Institut d'une équipe d'experts chargée de débattre des questions suivantes: a) promotion du partage des meilleures pratiques; b) fourniture d'une assistance technique pour renforcer les systèmes de prévention de la criminalité; et

c) fourniture de compétences techniques et renforcement des capacités de prévention de la criminalité, avec notamment la possibilité de mettre en place des programmes d'échange d'étudiants et de membres du personnel.

20. Eu égard aux problèmes sociaux particuliers que rencontrent les pays en proie à des conflits civils et des luttes politiques, l'Institut a élaboré des propositions de projet tendant à améliorer la situation en matière de droits de l'homme et à créer des structures propres à favoriser la prévention de la criminalité et la consolidation de la paix en élaborant des programmes de réconciliation pour les pays concernés. Dans cet ordre d'idées, des contacts ont été établis avec le Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda et des efforts sont faits pour toucher les autorités somaliennes. L'Institut a sollicité des organismes et des États membres intéressés afin d'obtenir les ressources humaines et matérielles nécessaires pour faciliter de telles initiatives.

B. Activités de projet

21. Au cours de la période considérée, les projets présentés ci-après ont été élaborés et/ou exécutés:

1. Projet CyberWatch

22. L'Institut a réalisé une étude, en association avec le secteur commercial, le secteur bancaire et les établissements d'enseignement supérieur, pour déterminer l'ampleur des effets des escroqueries nouvellement apparues sur Internet, qui posent un nouveau problème pour l'utilisation légitime de cette technologie, en particulier dans le cadre des transactions financières. La Banque africaine de développement examine la possibilité de cofinancer cette étude. Le projet, qui sera dans un premier temps exécuté en Ouganda et ensuite repris dans la région, comprend des campagnes d'information destinées aux victimes potentielles des escroqueries et l'établissement de contacts avec les autorités législatives et les services de détection et de répression concernés aux niveaux national et régional, pour sensibiliser ses autorités et services au problème et identifier et poursuivre en justice les auteurs des escroqueries.

2. Projet ExamWatch

23. Pour répondre aux préoccupations des autorités de la région, l'Institut a mis au point un projet visant à lutter contre les pratiques abusives en matière d'examen dans les établissements d'enseignement, pratiques qui ont des incidences graves sur le rendement général de divers secteurs de la fonction publique car elles favorisent la corruption et la fraude dans la société. Le projet a suscité l'intérêt des écoles et des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que d'autres organismes, notamment l'UNICEF, des organisations religieuses et civiques et des fédérations d'employeurs. Il est considéré comme un projet idéal susceptible de bénéficier d'un appui financier de bailleurs autres que les donateurs habituels, car il concerne l'ensemble de la société.

3. Traite transnationale de personnes au Nigéria

24. Un projet conjoint mis au point par l'Institut et le Gouvernement nigérian pour lutter contre la traite transnationale d'êtres humains a été lancé en juin 2006, avec l'appui financier et logistique des autorités. La traite des êtres humains est un problème répandu, qui a des conséquences désastreuses dans la région. Le projet offre la possibilité d'inciter d'autres pays de la région à ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexes I et II). Il fait suite à un projet similaire réalisé en Ouganda et s'inspire également des conclusions de l'Enquête de l'Organisation des Nations Unies sur les enlèvements et séquestrations.

4. Lutte contre l'immigration clandestine en Jamahiriya arabe libyenne

25. Comme suite à une demande d'assistance technique formulée par le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne pour lutter contre l'immigration clandestine, une proposition de projet a été élaborée. Une mission préliminaire de consultation a constaté que l'immigration en Jamahiriya arabe libyenne est un problème de dimension régionale qui exige la participation sans réserve des pays voisins.

5. Facteurs de récidive en Ouganda

26. La collaboration de l'Institut avec le Gouvernement ougandais a débouché sur plusieurs propositions de plans d'action nationaux destinés à renforcer le système de justice et l'administration des services pénitentiaires. Faisant suite au projet relatif à l'action sociale dans les prisons, une nouvelle étude sur les facteurs de récidive devrait avoir des incidences financières (diminution des frais de gestion des prisons) et un effet de prévention. Selon les informations disponibles, la capacité maximale des prisons publiques en Ouganda est de 9 094 détenus, mais la population carcérale a atteint 18 659 détenus en 2005, dont 40 % sont des récidivistes, ce qui semble être le reflet de la situation générale existant dans la région, qui est cause de surpeuplement carcéral et a des conséquences négatives sur les conditions sanitaires dans les prisons. Un atelier de formation sur la réconciliation, la réadaptation et la réinsertion a été organisé en mai 2006 à l'intention des travailleurs sociaux de l'Administration pénitentiaire ougandaise.

6. Étude d'évaluation des modes alternatifs de règlement des différends au Rwanda

27. Face au très grand nombre de suspects en attente de jugement à l'ère postgénocide au Rwanda, il a fallu prendre des mesures concrètes fondées sur les réalités socioéconomiques et le respect des sensibilités culturelles. Dans le cadre de son programme visant à élaborer des projets novateurs qui répondent aux besoins des États membres ayant des capacités limitées en matière de justice pénale, l'Institut a élaboré une étude pour évaluer l'efficacité du système rwandais de justice pénale eu égard en particulier au mode traditionnel d'administration de la justice: le système *gacaca*. De premiers contacts ont été établis avec les autorités à Kigali et des négociations complémentaires se poursuivent avec le représentant du Rwanda à Kampala. Les conclusions de l'étude serviront à faciliter la prise en compte des valeurs traditionnelles africaines dans l'administration des systèmes de justice pénale conventionnels. Les autorités d'États voisins ont déjà exprimé leur

intérêt pour ce projet. Du fait de l'importance de ce projet pour la réadaptation et la réinsertion sociales des délinquants, on compte que des organismes internationaux et d'autres régions sortant de tensions ethniques et politiques s'intéresseront aussi aux conclusions de l'étude.

7. Projet de profil de pays

28. Les stratégies de prévention de la criminalité sont de plus en plus efficaces grâce à la disponibilité et à l'exploitation de statistiques criminelles fiables. Le projet déjà mentionné de l'Institut, qui vise à créer une base de données sur les statistiques criminelles offre à la région africaine, notamment aux services de détection et de répression et aux décideurs, un instrument utile pour la promotion de l'échange d'informations et la mise en commun des meilleures pratiques. Les autorités de la région sont de plus en plus disposées à donner suite aux demandes et aux propositions de l'Institut concernant l'échange de statistiques, et le nombre de rapports communiquant des statistiques nationales et alimentant la base de données va croissant. On espère que des fonds seront dégagés pour permettre la présentation en ligne de ces statistiques, ce qui faciliterait l'accès. Ce projet rendra l'Institut mieux à même de participer aux programmes internationaux de prévention de la criminalité en tant que source de statistiques criminelles fiables pour la région africaine.

8. Revue sur la prévention de la criminalité

29. L'Institut a mis au point un projet qui permettrait de publier régulièrement une compilation de rapports fondés sur la recherche et traitant des tendances de la criminalité et des mesures de prévention. Cette revue donnera aux pouvoirs publics des informations sur les stratégies de lutte contre la criminalité et sur les principales tendances de la criminalité dans leur région et favorisera la collaboration avec les maisons d'édition, les auteurs et les spécialistes d'institutions de recherche sur la prévention de la criminalité, tout en élargissant le réseau de contacts de l'Institut pour la promotion de ses activités.

9. Modes de coopération efficaces entre l'Institut et ses partenaires

30. Des contacts ont été établis avec le centre de recherche "American Institutes for Research" à Washington en vue d'entreprendre des activités de recherche conjointes, notamment dans les domaines de la valorisation de la ressource humaine, du renforcement des capacités en matière de répression et de justice pour mineurs, et de la diffusion de meilleures pratiques par des supports technologiques modernes et/ou conventionnels, à notre ère de la communication. Par l'intermédiaire du bureau sous-régional de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) à Nairobi et de l'Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique de l'Est, l'Institut renforce la coopération interorganisations en matière de prévention de la criminalité, ce qui a facilité l'échange d'informations pertinentes, notamment de données relatives à la criminalité, en particulier aux organismes capables de communiquer des informations en ligne. On espère qu'en multipliant les contacts avec les American Institutes for Research, les bureaux régionaux d'Interpol, les services de police régionaux et l'ONUSC, l'Institut parviendra à s'assurer l'assistance technique nécessaire pour surmonter les difficultés que la région éprouve pour accéder aux services de communication en ligne. L'Institut

étudie aussi la possibilité de collaborer avec l'autorité ougandaise de planification nationale qui participe à un nouveau dispositif régional visant à imposer des mesures de contrôle statutaire et à réformer la législation relative à l'utilisation et au stockage d'informations par la transmission sans fil. Cette initiative est jugée essentielle pour maîtriser la cybercriminalité et lutter contre l'abus des communications électroniques et elle favorisera les efforts que l'Institut fait pour sensibiliser le public et favoriser l'élaboration d'une politique en matière de cybercriminalité.

31. L'Institut renforce par ailleurs sa coopération avec les médias pour se faire mieux connaître et recense les possibilités de collaboration avec d'autres organismes sur des questions d'intérêt commun. Disposant de services en ligne pour une couverture efficace aux échelles locale, régionale et internationale, les médias ont des services de correspondance qui traitent des questions de la criminalité, des droits de l'homme et de la justice pénale dans leurs publications importantes et aident aussi à accroître les possibilités de diffusion d'informations et de création de partenariats avec le secteur privé.

10. Extradition et entraide judiciaire

32. Les efforts se poursuivent pour achever le projet sur l'extradition et l'entraide judiciaire qui devrait faciliter le processus d'harmonisation de la législation et de promotion d'un consensus dans l'élaboration d'instruments régionaux. Une réunion d'experts et de ministres doit discuter du projet de convention sur l'entraide judiciaire, en vue d'un examen ultérieur par l'organe compétent de l'Union africaine, le Sommet de l'Union africaine.

11. Projet de criminalistique

33. En collaboration avec le Gouvernement ougandais, l'Institut a mis au point un projet visant à donner aux services de détection et de répression les moyens de découvrir les actes criminels, de mener des enquêtes et de rationaliser les poursuites judiciaires en faisant appel aux connaissances spécialisées, au matériel et aux analyses scientifiques des données disponibles à l'échelon local dans les hôpitaux, les universités, les institutions de recherche et d'autres organismes. Les bureaux régionaux d'Interpol et de l'Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique de l'Est ainsi que l'ambassade de Belgique à Kampala se sont déclarés intéressés à collaborer avec le Gouvernement ougandais et avec l'Institut pour mettre en œuvre ce projet, qui devrait par la suite être reproduit ailleurs dans la région.

IV. Coopération et partenariats internationaux

34. Comme il a été indiqué plus haut, l'Institut coopère étroitement avec l'ONUSD et le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, dont les programmes constituent un volet important des activités de l'Institut dans la région africaine. Ce dernier a participé à la Table ronde pour l'Afrique qui, organisée par le Gouvernement nigérian et l'ONUSD à Abuja en septembre 2005, a débouché sur le Programme d'action 2006-2010 pour l'Afrique, un ensemble de mesures stratégiques visant à aider la région africaine à se donner

les moyens de combattre la criminalité. L'Institut est le représentant de la région dans un projet intitulé "Données pour l'Afrique" qui doit aider les pays d'Afrique par la promotion de dispositifs de collecte des données nécessaires pour l'élaboration de politiques. L'Institut y participera notamment en créant un réseau de spécialistes africains des statistiques sur la drogue et la criminalité. Dans chaque pays africain, un coordonnateur sera désigné parmi les fonctionnaires, les chercheurs et les praticiens ayant une bonne connaissance des données relatives aux drogues, à la criminalité et à la justice pénale et disposant des contacts nécessaires pour promouvoir la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations en conformité avec le domaine d'action VI du Programme d'action.

35. Comme il a été montré, l'Institut coopère aussi étroitement avec l'Union africaine et avec d'autres organismes et programmes régionaux tels que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, la CEA, la CAE, la CEDEAO, la SADC et l'IGAD en vue de promouvoir la coopération régionale en tant que moyen efficace d'éliminer les obstacles aux initiatives de prévention de la criminalité. L'Institut a continué de participer à diverses réunions et conférences aux niveaux sous-régional, régional et international et d'étudier les possibilités de coopération et de création de nouveaux partenariats.

V. Financement et soutien

36. Pour l'exercice biennal 2004-2005, l'Institut disposait de ressources d'un montant total de 833 520,78 dollars, ventilé comme suit: a) contributions des États membres: 260 881,64 dollars (31 %); b) subvention de l'ONU pour l'exercice biennal 2004-2005: 380 300 dollars (46 %); et c) autres recettes provenant de la location des locaux et des services de l'Institut et des intérêts des placements: 192 348,92 dollars (23 %).

37. Pour la période allant de janvier à juin 2006, l'Institut disposait de ressources d'un montant total de 568 247,01 dollars, ventilé comme suit: a) contributions des États membres: 406 360,89 dollars; b) part pour ce semestre de la subvention de l'ONU pour 2006-2007: 135 200 dollars (la subvention approuvée pour 2006-2007 s'élève à 380 300 dollars); et c) autres recettes provenant de la location des locaux de l'Institut et des intérêts des placements, perçues entre janvier et juin 2006: 26 886,12 dollars).

A. Contributions des États membres

38. Au cours de la période considérée, l'Institut a pu recouvrer 667 242,53 dollars versés par les États membres ci-après: Gambie (4 122 dollars), Jamahiriya arabe libyenne (28 944,50 dollars), Mozambique (8 093 dollars), Nigéria (390 961,60 dollars), Ouganda (26 424,19 dollars), République du Congo (67 249 dollars), République-Unie de Tanzanie (35 130,46 dollars), Sénégal (37 444,28 dollars) et Tunisie (68 873,50 dollars). Bien que l'Institut ait intensifié ses campagnes de mobilisation de fonds, ce qui a permis le recouvrement des contributions indiquées ci-dessus, le montant total des contributions non acquittées par les États membres reste très élevé. Au 1^{er} janvier 2006, seulement 1 678 808,96 dollars sur des contributions d'un montant total de 4 382 116,60 dollars avaient été reçus

pour la période allant de 1989 à 2006, le solde non acquitté s'établissant à 2 703 307,64 dollars.

B. Subvention de l'Organisation des Nations Unies

39. L'Institut bénéficie depuis l'exercice biennal 1992-1993 d'une subvention de l'Organisation des Nations Unies qui, pour l'exercice 2006-2007, s'élève de nouveau à 380 300 dollars. L'état des dépenses de l'exercice biennal 2004-2005 montre que 436 518,74 dollars étaient nécessaires pour financer les traitements des principaux fonctionnaires de l'Institut (directeur, directeur adjoint, conseiller pour la recherche, conseiller pour la formation, conseiller pour l'information et la documentation, et fonctionnaire d'administration et des finances). Comme on peut le constater, la subvention n'a permis de financer qu'une partie des traitements des principaux fonctionnaires, soit environ 20 mois de traitement, le reste étant imputé sur les contributions des États membres. Comme il est indiqué au paragraphe 45 du dernier rapport de l'Institut à l'Assemblée générale (A/60/123), la subvention n'est pas réévaluée pour tenir compte des effets de l'inflation et des fluctuations de change. Aussi l'Institut appelle-t-il l'attention de l'Assemblée générale sur les questions de l'application des taux d'inflation et taux de change à cette subvention afin qu'il puisse prendre à sa charge, tout au moins, les traitements de ses principaux fonctionnaires.

40. L'Institut souhaite remercier l'Assemblée générale et ses organes compétents du soutien financier qu'ils lui ont apporté jusqu'à présent. En vue de permettre à l'Institut d'adopter un système de rémunération adapté pour attirer et conserver un personnel de qualité, ambitieux et capable de fournir les services requis aux pays de la région, l'Assemblée voudra peut-être envisager de réexaminer le montant de la subvention ainsi que l'application à cette dernière des taux d'inflation et taux de change comme il est indiqué au paragraphe 39 ci-dessus.

VI. L'avenir de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants: stratégies visant à assurer le maintien de l'Institut

41. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 2005) l'Assemblée générale a réaffirmé sa volonté de promouvoir la paix, le progrès et la démocratie en se donnant les moyens d'apporter des solutions multilatérales aux problèmes qui entravent le développement, la paix et la sécurité collective et en favorisant les droits de l'homme et l'état de droit; a réaffirmé sa volonté d'éliminer la pauvreté et de promouvoir une croissance économique soutenue, le développement durable et la prospérité pour tous dans le monde entier par l'intermédiaire d'un partenariat international pour le développement, d'une politique rationnelle visant la bonne gouvernance à tous les niveaux, la mobilisation des ressources nationales et la promotion du commerce international en tant que moteur du développement; et a réaffirmé aussi sa volonté d'intensifier la coopération financière et technique internationale au service du développement.

42. Malgré les mesures positives prises au niveau international pour relancer le processus de développement grâce à des programmes d'allègement de la dette, à la libération des échanges et à une augmentation considérable de l'aide, cette action ne suffit pas pour changer la situation en Afrique. Les infractions graves commises sur ce continent compromettent la qualité de vie, l'application des lois et le développement social durable. La récente prise de conscience de cette corrélation a placé le continent au cœur des préoccupations mondiales quant à l'action corrective nécessaire pour renforcer la prévention de la criminalité et le système de justice pénale par des programmes d'assistance technique aux niveaux sous-régional, régional et international et la mise en place de points de repère, pour faire en sorte que l'état de droit se consolide.

43. Dans ce contexte, l'Institut est pour les États d'Afrique un dispositif régional irremplaçable qui leur permet de consolider leur développement social en éliminant les effets désastreux de la criminalité et en renforçant les capacités à l'échelon local, notamment en renforçant la position des institutions et en encourageant les autorités à modifier leur comportement et leur attitude pour jeter ainsi les fondements de meilleurs systèmes de gouvernance qui reposent sur des systèmes de justice pénale solides.

44. Dans sa résolution 60/176, l'Assemblée générale, notant que la situation financière de l'Institut avait beaucoup entamé sa capacité de fournir efficacement tous les services voulus aux États Membres africains, l'a félicité des efforts qu'il déployait pour promouvoir des activités régionales de coopération technique ayant trait à la prévention du crime et à la justice pénale en Afrique et les coordonner; a félicité le Secrétaire général de s'être employé à mobiliser les ressources financières nécessaires pour assurer à l'Institut un cadre d'administrateurs; et a réaffirmé la nécessité de renforcer encore les capacités de l'Institut; a engagé les États membres de l'Institut à faire tout leur possible pour s'acquitter de leurs obligations envers lui; a demandé à tous les États Membres et à toutes les organisations non gouvernementales d'adopter des mesures pratiques concrètes afin d'aider l'Institut; et a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mobiliser tous les organismes compétents des Nations Unies afin qu'ils apportent à l'Institut l'appui financier et technique dont il a besoin pour pouvoir s'acquitter des tâches qui lui incombent.

45. Si l'avenir de l'Institut dépend en grande partie de l'appui de ses États membres, l'Institut est conscient que leurs difficultés économiques les empêchent de fournir pleinement cet appui. L'Institut s'est donc adressé à d'autres organismes pour leur proposer des arrangements bilatéraux ou multilatéraux, notamment en vue de mettre en place des activités conjointes au profit de ses États membres. À cet égard, il a établi des partenariats avec les secteurs bancaire, commercial et industriel de la région d'Afrique orientale, avec des organisations de la société civile, des missions diplomatiques de la communauté des donateurs, des institutions universitaires – pour se procurer des compétences spécialisées et des connaissances techniques – et des organismes de presse pouvant lui assurer une publicité effective et mobiliser des appuis.

46. Désireux de conforter sa position comme organisme de prévention de la criminalité et comme mécanisme de coopération régionale, l'Institut est disposé à consolider son partenariat avec le Département des affaires sociales de l'Union Africaine, avec l'ONUSC et avec d'autres partenaires du réseau du Programme des

Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ainsi qu'avec des mécanismes régionaux, comme les autorités régionales de police, la CAE et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui peuvent contribuer à la coordination et à l'harmonisation des politiques en matière de détection et de répression, de prévention de la criminalité et de systèmes de justice pénale.

VII. Conclusions et recommandations

47. La prise de conscience de la nécessité d'éliminer le problème de la criminalité pour préserver et maintenir le développement social a eu pour effet la mise au point d'initiatives concrètes et adaptées nécessitant l'interaction de différents facteurs et un ensemble d'activités mûrement réfléchies qui tiennent compte des conditions existantes. Grâce à l'action concertée du Conseil d'administration et de ses partenaires et à l'appui que l'Assemblée générale lui a réitéré le plus récemment dans sa résolution 60/176, l'Institut a pu répondre aux besoins des États membres. En vue d'améliorer encore sa capacité de s'acquitter des tâches qui lui incombent, il s'appuiera sur les quatre piliers suivants: a) une approche pragmatique; b) la promotion d'un dialogue authentique; c) l'établissement de réseaux; et d) la coopération régionale.

A. Une approche pragmatique

48. L'axe principal des activités de l'Institut visant à répondre aux besoins de ses États membres continuera d'être déterminé par la demande. L'Afrique a pour caractéristique dominante le manque de ressources disponibles pour des interventions concrètes. Pour prévenir la criminalité, il faut utiliser à bon escient les ressources, mettre en place un système efficace de détection et de répression et faire fonctionner un système de justice pénale solide afin de garantir le respect de la loi et le maintien de l'ordre. Cela implique une charge financière importante. Cependant, l'utilisation optimale des ressources locales et la participation des collectivités aux stratégies de prévention de la criminalité, étayées par des campagnes de sensibilisation, permettront à l'Institut d'exécuter son programme de travail avec un maximum d'efficacité afin de tirer le meilleur parti des ressources financières limitées. Il consolidera les partenariats avec les autorités et les organismes publics chargés de la prévention de la criminalité et cherchera à collaborer avec les institutions culturelles et religieuses traditionnelles, qui exercent une influence importante sur leurs membres, en ce qui concerne notamment l'allégeance, le caractère et les comportements. Ces institutions ont aussi leurs propres sources de financement. L'Institut les encouragera à inclure les problèmes relatifs à la prévention de la criminalité et à la justice pénale dans leurs activités. Il étudiera en outre la possibilité de mener dans la région des activités conjointes avec des organismes de développement, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF, l'Agency for International Development (États-Unis d'Amérique), l'Union européenne, ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux.

B. Promotion d'un dialogue authentique

49. L'Institut déterminera le soutien nécessaire pour consolider ses programmes. Ayant ciblé auparavant les secrétariats des ministères, il cherchera désormais à communiquer également avec les chefs de sections et de divisions spécialisées, comme les autorités chargées des recettes publiques, ainsi qu'avec les services des impôts, des fédérations d'employeurs et d'employés et des institutions de protection des droits de l'homme. Ces organismes peuvent contribuer à faire connaître l'importance de l'Institut, notamment ses compétences techniques et son expérience spécialisée en matière d'assistance technique aux autorités nationales. Des informations seront aussi diffusées par l'intermédiaire de missions consultatives dans différentes capitales et de la mise à jour régulière du site Web de l'Institut. Ce dernier s'efforcera en outre de renforcer les points de contact existants et d'en créer de nouveaux en intensifiant l'échange de documents, de circulaires et de revues. Ces initiatives visent à améliorer la communication et à renforcer aux niveaux national, sous-régional et régional les capacités d'identifier les besoins et les priorités des organismes intéressés. Par ailleurs, l'observation de l'efficacité des politiques et des mesures correctives sera également renforcée et la recherche et la diffusion d'informations essentielles seront encouragées afin de faire en sorte que l'Institut soit plus accessible pour ses membres et réponde mieux à leurs besoins.

C. Établissement de réseaux

50. L'Institut a établi des partenariats importants avec le secteur privé, la société civile, les établissements universitaires et les médias, et continuera d'élargir son réseau de contacts en vue de proposer une action globale:

a) Le secteur privé continue de contribuer à la mobilisation de ressources destinées aux programmes de prévention de la criminalité;

b) La société civile mène des activités de sensibilisation et renforce la mobilisation des collectivités à l'appui des programmes de l'Institut;

c) Les établissements universitaires apportent les connaissances techniques et les compétences spécialisées nécessaires, en particulier pour soutenir la recherche et la diffusion des meilleures pratiques et des informations;

d) Les médias renforcent l'action de mobilisation et font bénéficier l'Institut d'une publicité accrue.

D. Coopération régionale

51. Pour permettre à l'Institut d'aider ses États membres à se donner les moyens de s'attaquer à leurs problèmes de criminalité, il faut intensifier le dialogue avec les autorités nationales et les experts locaux. Cependant, du fait de restrictions financières, l'Institut éprouve des difficultés à envoyer régulièrement des missions dans les capitales pour déterminer les besoins des

pays et évaluer l'impact de l'assistance technique proposée. L'Institut utilisera donc de plus en plus sa qualité de membre d'organisations régionales pour présenter à ses États membres des ensembles de programmes adaptés à leurs besoins. Il continuera en outre de développer les partenariats avec la communauté des donateurs afin d'intégrer des propositions de projets sur la prévention de la criminalité aux enveloppes financières globales destinées à des pays ou à des organismes régionaux particuliers. L'Institut prévoit aussi d'étudier les moyens d'élargir la coopération avec la communauté des donateurs et avec l'Assemblée générale en vue de s'assurer un soutien accru pour les activités de prévention de la criminalité en Afrique.
